

CATÉGORIE

☐ A

☐ B

☐ C



**DEMANDE FORMULÉE PAR
L'AGENT SUITE À UN REFUS
D'UTILISATION DU COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION**

Références :

- Article 2-1 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Article 20 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016
- Ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;
- Décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Circulaire du 10 mai 2017 du ministère de la fonction publique relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique

Rappel :

Le compte personnel de formation est un dispositif qui permet à l'agent d'acquérir des heures qu'il pourra mobiliser à son initiative pour suivre des formations et en obtenir le financement, afin d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Cadre réservé au Centre de Gestion

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COLLECTIVITÉ :

NOM et PRÉNOM DE L'AGENT :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SITUATION ACTUELLE DE L'AGENT

CATÉGORIE ☐ A ☐ B ☐ C

NATURE ET DURÉE DU CONTRAT EN COURS : ☐ CDI ☐ CDD minimal de 6 mois ☐ CDD reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois

GRADE (éventuel) ou EMPLOI OCCUPÉ :

INDICE BRUT – INDICE MAJORÉ (éventuel) :

ANCIENNETÉ TOTALE (dans la collectivité) :

PIÈCES A FOURNIR

☐ DEMANDE DE L'AGENT D'UTILISATION DE SON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION PRÉCISANT LA NATURE, LE CALENDRIER, LE FINANCEMENT DE LA FORMATION ET SON PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE VISÉ

☐ DÉCISION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE REFUSANT LA DEMANDE DE L'AGENT

☐ RAPPORT CIRCONSTANCIÉ DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE EXPOSANT LES MOTIFS DE SON REFUS

☐ TOUT ÉLÉMENT D'INFORMATION UTILE

**À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES
PIÈCES OU ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA DATE
LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN
SÉANCE**

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Consultative Paritaire – SÉANCE DU/...../.....

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE